



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Institut de recherches économiques et sociales

Question écrite n° 4657

Texte de la question

M. Louis Pierna souhaite attirer l'attention de M. le ministre du budget sur la réduction de la subvention de 3,1 p.100 dont l'institut de recherches économiques et sociales (IRES) vient de faire l'objet. Cette décision est extrêmement dommageable pour sa mission scientifique et atteint les diverses composantes de son activité. L'institut a pour vocation d'apporter aux organisations syndicales des éléments d'appréciation et d'analyse sur l'ensemble des questions économiques et sociales. La décision qui vient d'être prise ramène pratiquement la subvention, en francs constants, à son niveau d'origine et exclut donc tout développement alors que la complexité même de la période économique et sociale appellerait une extension de ses activités et de ses moyens. Aussi il lui demande que les crédits affectés à cet institut puissent être rétablis au niveau initial.

Texte de la réponse

Compte tenu de la situation particulièrement difficile des finances publiques de l'Etat, les services de l'Etat ont été, dans leur ensemble, engagés à réduire leurs frais de fonctionnement ; dans ce cadre, des annulations de crédits ont été réalisées en gestion 1993, qui concrétisent l'effort de l'Etat pour conduire le redressement des finances publiques. Les organismes subventionnés par l'Etat ont, au même titre que les différents services, participé à cet effort. S'agissant de l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES), la subvention prévue en loi de finances initiale 1993 a été amputée de 3,1 p. 100 ; l'effort demandé à cet organisme est proportionnel à l'importance de la subvention dont il bénéficie sur le budget du plan. Compte tenu des contraintes qui pèsent sur les finances publiques, il paraît souhaitable que les modalités de gestion de cet organisme évoluent. La subvention accordée par l'Etat représente 97 p. 100 du budget prévisionnel de l'IRES ; cette situation traduit une fragilité excessive de l'organisme qui devrait s'efforcer de limiter ses frais de fonctionnement et de retrouver un niveau de ressources propres plus important (ce poste est en baisse de plus de 60 p. 100 entre 1992 et 1993).

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4657

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1993, page 2282

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3194